

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM133 METHODOLOGIE			
Ancien Code	TEOM1B33OM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIDO1330		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Natacha WYNANT (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est destiné à aider les étudiant.e.s à s'adapter à ce nouveau niveau d'étude que représentent les études supérieures. Chaque séquence abordera un aspect spécifique dans le but d'outiller les étudiant.e.s au mieux.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
 - 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
 - 2.2 Planifier les activités
 - 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.3 Développer une pensée critique
 - 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de ce cursus, les étudiant.e.s devront être capables de :

- prendre des notes de manière efficace
- planifier leur quotidien (études, hobbies..) et respecter des dates limites
- synthétiser les cours
- se comporter comme de futurs professionnels dans leurs échanges avec leurs camarades et le personnel administratif
- prendre soin d'eux afin d'optimiser leur chances de réussite (sommeil, alimentation, ...)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La table des matières complète se trouve en 2e page du syllabus.

Démarches d'apprentissage

La participative **active** aux séances de cours est obligatoire car les étudiant.e.s devront s'impliquer afin de découvrir quelle méthode, quel type de mémoire, quel conseil (etc) s'applique à eux, selon leur personnalité.

Il en va de même pour les autres thèmes à aborder car il s'agira de trouver des solutions personnelles.

Dispositifs d'aide à la réussite

De nombreuses tâches et devoirs seront demandés aux étudiant.e.s afin de les impliquer et de les aider à trouver ce qui leur convient au mieux.

Au besoin, l'enseignante reste disponible pour des explications complémentaires ou relectures de travaux.

Selon les résultats obtenus au Q1, l'une ou l'autre séance supplémentaire pourra être prévue au Q2, non évaluée, sur base volontaire.

Sources et références

Toutes les sources utilisées dans la rédaction du syllabus y sont mentionnées.

Une section supplémentaire sera ajoutée sur Connected et alimentée par des contenus supplémentaires qui pourraient intéresser les étudiant.e.s et qu'il sera vivement conseillé de consulter.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

L'accès à internet avec un ordinateur, à la maison, est nécessaire.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence est **obligatoire** à toutes les séances. En cas d'absence pour motif impérieux, validé par la coordination, un travail de rattrapage sera demandé à l'étudiant.e. Il lui appartient de contacter l'enseignante pour en connaître les modalités.

Avant et/ou après chaque séance de cours, un travail de préparation ou de synthèse devra être posté sur la plateforme de l'école ou donné à l'enseignante. Ces petits travaux font partie intégrante de l'évaluation et sont repris dans le tableau ci-dessous comme étant partie intégrantes de l'EVC (évaluation continue)

En cas d'échec au cours en janvier:

Une nouvelle synthèse orale basée sur un Powerpoint aura lieu en juin et en août. Cette défense représentera alors 100% des points.

Les consignes et la pondération appliquées seront celles du Q3. Les étudiant.e.s devront remettre un powerpoint sur la plateforme de l'école avant la date de l'examen et le présenter oralement. Les consignes précises de contenu et d'exigences de qualité seront postées sur Connected

Au Q1/2/3:

Une EVC rendue en retard, sous le mauvais format ou non pertinente sera sanctionnée par un zero et devra être représentée lors d'une future session.

L'usage d'un logiciel de formulation de phrases ou de création de contenu pour les travaux écrits n'est pas autorisé et sera sanctionné sévèrement. Seul l'usage de correcteurs orthographiques tels Word, Antidote ou Grammarly est accepté.

Toutes les évaluations seront calculées selon la moyenne arithmétique pondérée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100				
Période d'évaluation					Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Voici le principe qui s'applique pour des étudiant.e.s qui ne sauraient présenter l'EVC: D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e concerné.e de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat spécifique et de le lui confirmer par email. Passé ce délai (30 septembre), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).